

Tarifs de nos prestations (au 01/07/2022-avant réduction fiscale)

- **Interventions en mode prestataire**
- **Agrément N°SAP504728148 délivré le 23/10/2013 par l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône de la DIRRECTE PACA** - 55, Boulevard Périer - 13415 MARSEILLE cedex 20
- Déduction fiscale de 50% sur le montant de vos dépenses (selon loi de finances en vigueur)
- Un **devis gratuit** vous est établi quel que soit le montant de la prestation.
- **Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de travailleurs, le prestataire de services reste l'employeur.**

Famille Foyers actifs (- 70 ans)

Nature de la prestation	Volume hebdomadaire	Tarifs horaires HT	Tarifs horaires TTC TVA 10%
Aide ménagère (minimum 2H.) Entretien courant du domicile Repassage Lavage de vitres	Régulier		
	• 2 heures	25.60 €	28.17 €
	• 3 heures	24.50 €	26.95 €
	• 4 heures	23.57 €	25.96 €
	• 5 heures	23.11 €	25.41 €
	• Au-delà / 7 à 10 heures	22.76 €	25.03 €
	Ponctuelle	30.18 €	33.20 €
	Travaux ménagers (lessivage de murs, nettoyage de terrasses, ...)	sur devis	

Tout public

Nature de la prestation	Volume hebdomadaire	Tarifs horaires HT	Tarifs horaires TTC
Bricolage	Ponctuel (mini 2h)	35.98 €	TVA 10% 39.58 €
Jardinage (minimum 2H.)	Régulier avec abonnement mensuel		TVA 20%
	• 2 heures	34.76 €	41.71 €
	• 4 heures	32.74 €	39.29 €
	• 8 heures	31.12 €	36.10 €
	Ponctuel de 1 à 4 heures	37.76 €	45.32 €
Ponctuel au-delà de 4 heures	35.08 €	42.11 €	
	Petit matériel thermique (taille haie, débroussailleuse à fil, tondeuse)	17.18 €	20.62 € / heure d'utilisation
	Matériel thermique (débroussailleuse à roue)	22.90 €	27.51 € / heure d'utilisation
Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire	De 1 à 5 heures	35.17 €	TVA 20% 42.21 €
	De 6 à 10 heures	32.65 €	39.19 €
	Au-delà de 10 heures	30.17 €	36.20 €

Bel Age – Personnes Handicapées
Personnes bénéficiant de prise en charge,
Bel Age (+70 ans), Personnes Handicapées

Nature de la prestation	Volume hebdomadaire	Tarifs horaires HT	Tarifs horaires TTC TVA 5.5%
Aide au ménage (minimum 2H.) Entretien courant du domicile	Régulier <ul style="list-style-type: none"> 1 Semaine sur 2 Régulière Jour férié 	24.15 € 22.95 € 34.41 €	25.48 € 24.22 € 36.31 €
	Ponctuelle	25.37 €	26.76 €
Accompagnement au bras	Régulier	24.15 €	25.48 €
	Ponctuel	26.23 €	27.67 €
Accompagnement véhiculé	Régulier	25.37 €	26.76 €
	Ponctuel	27.39 €	28.91 €
Aide administrative	Régulier	24.18 €	25.50 €
	Ponctuelle	26.22 €	27.67 €
Aide à l'alimentation Préparation, et à la prise de repas	Régulier <ul style="list-style-type: none"> 1 à 11 h. semaine 11 à 20 h. semaine Samedi soir Dimanche/Jour férié 	25.37 € 24.18 € 31.69 € 38.07 €	26.76 € 25.50 € 33.45 € 40.17 €
	Ponctuelle	28.22 €	29.77 €
	Ponctuelle Samedi soir	35.28 €	37.23 €
	Ponctuelle Dimanche /Jour férié	42.34 €	44.67 €
Aide au maintien à domicile <i>Personnes âgées dépendantes et/ou handicap léger (hors handicap moteur lourd)</i> <i>Entretien du domicile et du linge, Repas, Courses, Administratif, Accompagnements, Surveillance. Stimulation</i>	Régulier <ul style="list-style-type: none"> 1 à 10 h. semaine 11 à 20 h. semaine Au-delà de 20h. Samedi soir Dimanche/ Jour 	25.98 € 24.15 € 22.56 € 32.46 € 38.97 €	27.40 € 25.48 € 23.81 € 34.25 € 41.12 €
	Ponctuelle	29.02 €	30.61 €
	Ponctuelle Samedi soir	35.99 €	37.97 €
	Ponctuelle Dimanche/Jour férié	43.19 €	45.56 €
Prestation d'aide à domicile pour les bénéficiaires de l'APA	Semaine		22 €
	Dimanche et Jour Férié		25.56 € participation restant à charge selon décision du CD
Aide aux personnes bénéficiaires de Caisse de retraite			24.50 € participation restant à charge selon décision des caisses de retraite

• **Frais annexes :**

Tarifs majorés de 25% les **samedis soirs (à partir de 18h30)**, et de 50% les **dimanches et jours fériés**.

Frais de gestion pour les **règlements par CESU** : 4.26 € par tranches de 100€ encaissés

Frais kilométriques : 0.83 € par kilomètre

- Pour tout complément d'information ou en cas de litiges : **04.91.68.47.07 – 06.26.20.92.38 – contact@casap.fr**
- L'augmentation des prix des services d'aide et d'accompagnement à domicile est fixée par un arrêté ministériel annuel.